



L'héritage méconnu de Robert Badinter en droit social

AvoSial a publié dans *Le Monde du Droit* une tribune rendant hommage à Robert Badinter afin de mettre en lumière ses contributions au droit social français, en se concentrant sur ses efforts pour simplifier le Code du travail. Outre son illustre carrière en droit pénal, plus connue parmi ses confrères et le grand public, il a notamment présidé une commission chargée de définir les principes essentiels du droit du travail.

En novembre 2015, Robert Badinter a été désigné par le Premier ministre de l'époque, Manuel Valls, pour diriger une commission visant à identifier les principes fondamentaux qui devraient guider le droit du travail français. Avec un comité d'experts éminents, ils ont publié un rapport en janvier 2016, réduisant le droit du travail à 61 principes regroupés en 8 catégories. Cette simplification visait à rendre le droit du travail plus accessible et compréhensible, en contraste avec la complexité excessive du Code existant.

Badinter avait critiqué depuis longtemps la densité du Code du travail, qualifiant ce dernier de «code obèse» en raison de sa prolifération législative continue. Avant même sa nomination à la commission, il avait plaidé pour

une réduction drastique du Code, une idée partagée avec Antoine Lyon-Caen dans leur ouvrage de juin 2015, *Le travail et la loi*. Cette volonté de simplification était motivée par la nécessité de rendre le droit du travail plus accessible aux travailleurs et aux petites entreprises, souvent désavantagés par la complexité législative.

Au cœur de ses recommandations se trouvait la protection des droits fondamentaux des travailleurs. Badinter insistait sur l'importance de garantir la dignité au travail, la protection de la vie privée, l'égalité professionnelle, et la prévention du harcèlement, parmi d'autres droits essentiels. Il préconisait même que ces principes soient placés en préambule du Code du travail, afin de les positionner au centre de toute législation en la matière.

Robert Badinter aura laissé une marque indélébile non seulement sur le droit pénal avec son combat contre la peine de mort, mais aussi sur le droit social en plaidant pour une réforme significative du Code du travail. Son engagement en faveur de la simplification et de la protection des droits des travailleurs restera un point de référence dans les discussions futures sur la législation sociale en France.